



DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE CAUMONT

ARRETE N° 03-2023

Circulation interdite Allée des châteaux, rue de la briquetterie et route de La Londe
Le 24 février 2023

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAUMONT (Eure)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, et L 2213-1 ;

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation et de veiller à la sécurité des usagers ;

Considérant la demande présentée par Mr Delesalle Hubert, en raison de travaux d'élagage qui seront effectués par l'entreprise Le Goff,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation entre l'allée des châteaux et rue de la briquetterie sera barrée le matin du 24 février 2023, et l'après-midi, une section entre l'allée des châteaux, la rue de la briquetterie et la route de la Londe sera fermée à la circulation en raison de travaux d'élagage faits par l'entreprise Le Goff. Usage d'une nacelle.

ARTICLE 2 : L'entreprise est chargée de mettre en place une signalisation adaptée durant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies selon la loi en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Routot 27350
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours
- CCRS
- service technique communal

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

A CAUMONT le 15 février 2023
Le Maire
Sylvain BONENFANT

